

Le Gouvernement wallon présentait ce matin à Beez sa stratégie de rénovation à long terme des bâtiments.



Ce 10 mai 2017, nous avons assisté à la présentation de la stratégie wallonne à long terme pour la rénovation énergétique des bâtiments. La construction d'une telle stratégie fait partie des obligations qui découlent de la Directive Efficacité Énergétique 2012/27/EU (art. 4).

Elle a été élaborée par la DGO4 « Département de l'Énergie, Direction du Bâtiment Durable », avec le soutien du bureau d'étude CLIMACT, à l'issue d'un travail de concertation auquel le RWADE a pris part. Cette stratégie a été ensuite adoptée par le Gouvernement wallon le 20 avril 2017.

La présente stratégie, qui se veut transversale (climat, précarité énergétique, co bénéfices de la rénovation, etc.) comporte des objectifs clairs et ambitieux puisqu'elle vise à ce qu'**en moyenne l'ensemble du parc des bâtiments résidentiels tende vers le label PEB A en 2050**. Dans le cas du tertiaire, elle vise un parc de bâtiments neutre en énergie pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement et l'éclairage. **La lutte contre la précarité énergétique** fait partie des points d'attention centraux de la stratégie, ce dont le RWADE ne peut évidemment que se réjouir !

Bien que non contraignants à ce stade, ces objectifs sont absolument indispensables pour atteindre les réductions d'émission de gaz à effet de serre. Il va donc falloir se donner les moyens de nos ambitions.

La stratégie constitue un point de départ intéressant, qui devra s'appuyer sur les enseignements que l'on peut tirer du travail déjà mené. Pour le RWADE, il conviendra d'être particulièrement attentif à plusieurs éléments lors de la définition des actions d'opérationnalisation de la stratégie en vue de :

- Permettre aux **propriétaires à bas revenus**, sans ressources financières, de rénover leur logement : il est indispensable que la Région envisage de prendre en charge la rénovation des logements délabrés dont les propriétaires ne disposent pas des moyens suffisants pour assurer la rénovation. Mais pour que cette mesure puisse être concrétisée, il sera nécessaire de prioriser les interventions – et donc de disposer d'un cadastre du logement pour identifier les logements sur lesquels intervenir prioritairement ;
- Permettre **aux locataires** de bénéficier de logements sains, abordables et énergétiquement performants. Pour le RWADE, il incombe au Gouvernement de mettre en place une véritable régulation des loyers qui incitent les propriétaires bailleurs à rénover leur bien, avec un soutien des pouvoirs publics quand cela s'avère nécessaire.
- Repenser la manière d'aller **chercher et d'accompagner les ménages** : il est urgent de renforcer la communication et de renverser le sens du déplacement : les services d'accompagnement doivent autant que possible aller sur le terrain « chercher » les personnes en difficulté (en développant pour ce faire une stratégie d'approche) et leur proposer une aide adéquate dans leurs démarches de rénovation. Dans ce cadre, le travail en réseau à l'échelle locale doit être le pilier de la réflexion autour du « guichet unique ». Il permet de garantir une multiplicité de portes d'entrée pour les usagers.

En cette période d'austérité budgétaire, la question du financement de ces mesures va poser problème. Comme nous l'avons fait récemment dans une carte blanche, nous souhaitons rappeler l'importance de se pencher sur l'ensemble des coûts pour la société générés par la précarité énergétique et le mal logement. L'institut Eurofound a publié une analyse en 2016 sur les coûts du mal logement ainsi que sur les bénéfices directs et indirects pour les soins de santé en cas de rénovation de ces logements. La conclusion est sans appel : en moins de 3 ans, les économies réalisées dans les soins de santé « équilibreraient » le coût des travaux de la rénovation de plus de 10 % des logements les plus inefficaces. Soit plus de 500.000 logements en Belgique !

Il faut donc d'urgence **interpeler l'Union européenne pour que ces investissements puissent sortir du périmètre de la dette.**

La rénovation est LA voie royale pour lutter contre la précarité énergétique et les changements climatiques. Le chantier est ouvert, toutes les énergies doivent être coalisées pour le mener à bien – et en appuyant sur l'accélérateur !

Pour consulter la stratégie : [cliquez ici !](#)